



Droit de rétractation commande équipementier auto

Par Loukooor

Bonjour tout le monde !

Je viens me renseigner ici parce que je suis dans une drôle de situation. Je suis allé mercredi chez un équipementier auto pour acheter des outils pour me permettre de démonter les tambours de ma voiture à l'arrière et commander le kit de frein. J'ai payé 300 pour qu'ils commandent un kit de douilles poids lourd, sans me renseigner en amont sur les tarifs.

Or il fallait que je démonte le tambour pour le prendre en photo pour pouvoir commander le kit frein arrière. Sur Clermont, je suis allé chez Carter Cash, où j'ai trouvé la douille qui me fallait pour... 7. L'équipementier chez qui je suis retourné vendredi me dit que je ne peux pas annuler ma commande, parce qu'elle a déjà été prise en compte. J'ai eu la merveilleuse idée de ne pas me renseigner avant, parce que même les kits de douilles sont 80 chez Carter Cash...

Pour résumé : achat dans un magasin d'un produit qu'ils n'ont pas et qu'ils sont obligés de commander. Je paye à l'avance. Je reviens le jour ouvrable suivant pour annuler ma commande, c'est impossible, je l'ai dans le baba.

Ai-je un droit de rétractation dans ce cas là ? Je me rends compte également que je n'ai rien d'autre que le ticket de carte bancaire.

Par morobar

Bjr,
Ai-je un droit de rétractation dans ce cas là
Non.

Le droit de rétractation concerne la vente à distance et non la vente en boutique.

Par janus2

Bonjour,
Effectivement, il n'y a pas de droit de rétractation pour une commande en magasin. En revanche, dans la mesure où vous n'avez pas de bon de commande écrit, la somme versée est donc qualifiée d'arrhes et non d'acompte, ce qui vous aurait permis d'annuler cette commande en abandonnant les arrhes au vendeur. Mais puisque vous avez versé l'intégralité de la somme, cela n'a aucun intérêt...

Par Loukooor

Bonjour !
Je ne suis jamais revenu vous dire merci.
Merci, je serai plus vigilant la prochaine fois.